

Un loup furieux a, ces jours derniers, attaqué plusieurs habitants des communes de **Vallerois** et de Noroy (Haute-Saône) : voici les affligents détails que nous avons recueillis à cet égard :

Sur les onze heures du matin, le 6 juillet, la femme Bernard, de Dampvalley, pauvre septuagénaire, ramassait quelques branches sèches dans le bois de Noroy, quand un loup de grande taille s'est jeté sur elle, l'a terrassé et lui a fait aux aisselles, aux bras, à la main, de larges et profondes blessures. Aux cris que poussait cette malheureuse, que son grand âge et la terreur ren-

daient incapable de résistance, la nommée **Anne Riche, de Dampvalley, n'a pas tardé d'accourir**. Armée d'un bâton, cette fille a résolument attaqué l'animal féroce, et, à force de coups, l'a contraint de lâcher prise. A peu de distance et quatre heures plus tard, le même loup se précipitait sur la nommée **Beupoil, d'Essernay**, âgée de douze ans, qui s'occupait, au bois, à cueillir des fraises. D'une seule morsure il lui arrache la joue, puis lui déchire la cuisse et la main. La mère accourt aussitôt, saisit son enfant et la délivre, mais non sans recevoir à son tour plusieurs coups de dents qui ne font heureusement que pénétrer ses habits. Cependant cette lutte désespérée aurait eu vraisemblablement un affreux résultat, si la veuve **Maurice** ne fut arrivée au secours de ses compagnes. Pleine de dévouement et de courage, elle frappe le loup avec des pierres qu'elle avait ramassées à la hâte, attire sur elle la colère de ce terrible animal, qui, d'un coup de griffe, lui fend la peau du front, lui enlève une partie du nez, et ne s'éloigne, fatigué de ce combat opiniâtre, que pour chercher d'autres victimes. En effet, une heure à peine s'était écoulée que les deux filles **Gentil**, demeurant aux fermes des Couleris, se trouvaient en butte à sa fureur. Attaquée sur le chemin du bois où elle coupait de l'herbe, l'une d'elles est terrassée par cette bête féroce, qui la couvre de blessures aux jambes, aux cuisses, aux bras, jusqu'au moment où la jeune sœur de la victime accourt et la défend avec intrépidité en faisant usage de la faucille qu'elle tient à la main. Mais déjà elle avait, elle aussi, les bras déchirés quand, saisissant le moment où le loup s'élançait à sa figure, elle lui applique un coup de

la main. Mais déjà elle avait, elle aussi, les bras déchirés quand, saisissant le moment où le loup s'élançait à sa figure, elle lui applique un coup de son instrument sur la tête, avec tant de vigueur qu'elle lui coupe profondément une partie de la lèvre, de l'œil et du nez.

Se sentant blessé, l'animal s'éloigne, et bientôt sur son passage il rencontre une femme des **Regardois** de Noroy, puis un habitant de **Vallerois-le-Bois**, auxquels il fait des morsures plus ou moins dangereuses. Le lendemain grand émoi dans les communes voisines; on fait des battues, mais sans résultat. Cependant, à un myriamètre de là, ce loup, bien reconnaissable à la blessure sanglante qu'il portait sur le museau, rôdait, sur les sept heures du matin, dans les bois d'**Echenoz-le-Sec**. Le garde forestier **Virot** le voit venir et

s'étant mis sur la défensive le sabre à la main, il lui porte un coup qui entame légèrement la tête de l'animal, mais qui, toute fois, est suffisant pour lui faire prendre la fuite. Tandis qu'il s'éloigne et se dirige du côté de la plaine, toujours furieux malgré l'état d'extrême faiblesse où l'avait réduit la blessure de la veille, vient à passer près du bois les deux frères **Sautot** et leur jeune sœur, qui se rendaient au travail des champs. Prévoyant sans doute qu'ils allaient être attaqués, l'aîné des jeunes gens fait ranger derrière lui son frère et sa sœur, et, tenant une pioche dans ses mains, il attend de pied ferme. Bientôt le loup s'élançait sur son adversaire, mais la pioche vole, et l'animal, frappé au flanc, tombe renversé sur le sol. Alors il reçoit une grêle de coups qui achèvent de l'étourdir; quand il est hors d'état de se défendre, on le musèle et on le conduit à **Vesoul**.

Nous nous empressons d'annoncer que **M. le préfet**, informé de la belle conduite d'**Anne Riche**, de **Dampvalley-les-Colombes**, vient d'accorder une récompense à cette femme courageuse.